

Vauvert, le 10/03/2020

Coronavirus : des mesures de prévention sanitaires exceptionnelles pour voter aux municipales à Vauvert, Gallician et Montcalm

La France est en situation de pré-épidémie du Coronavirus – COVID19. Conformément aux recommandations pour assurer la bonne tenue du scrutin, la commune de Vauvert met en place des mesures d'hygiène et de prévention dans les différents bureaux de vote de Vauvert, Gallician et Montcalm pour favoriser l'exercice du droit de vote des dimanches 15 et 22 mars. Il est ainsi demandé à chacun de respecter ces mesures.

Les mesures sanitaires de prévention mises en place sont les suivantes :

- **Rappel à l'entrée des bureaux de vote des gestes « barrières »** pour expliquer les gestes habituels permettant de limiter la propagation (se laver très régulièrement les mains, tousser ou éternuer dans son coude, utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter)
- **Des solutions hydroalcooliques seront à disposition dans chaque bureau de vote à la table des bulletins ainsi qu'à côté de la liste d'émargement.**
- Les électeurs pourront **apporter leur propre stylo pour signer.**
- **Une désinfection des stylos d'émargement mis à disposition aux bureaux de vote sera réalisée régulièrement.**
- Les membres du bureau et les scrutateurs seront **équipés de gants.**
- Les sanitaires de chaque bureau **seront fléchés et bien-sûr équipés de savon et essuie-mains papier.** Des affiches sur la technique de lavage des mains seront également apposées. **Un agent d'entretien passera** plusieurs fois au cours de la journée **pour un nettoyage approfondi.**
- Les électeurs devront respecter une **distance d'un mètre entre eux.** Pour faciliter cela, un marquage au sol sera réalisé.
- Il leur est rappelé que les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 18h en continu.

La gendarmerie se tient par ailleurs à la disposition des électeurs qui souhaiteraient voter par procuration en mobilisant un gendarme spécifiquement à la tâche. Cette démarche est à effectuer au plus tôt pour assurer le bon acheminement de la procuration en mairie dans les délais. Il est conseillé de procéder aux formalités requises avant le jeudi 12 mars 2020 inclus, bien qu'il n'y ait pas de dates limites pour le faire.

Contact presse

Service communication

04 66 73 10 90

julie.gallon@vauvert.com